



achat appartement sur plan / publicité mensongère

Par **pouviro**, le **09/09/2025** à **15:10**

Bonjour,

j'ai acheté sur plan, il y a 5 ans, un appartement à un aménageur/promoteur/constructeur.

Dans la brochure commerciale qui m'avais été remise, l'aménageur indiquait la présence dans ce nouveau quartier, de nombreux commerces.

Or, depuis la réception de mon appartement, je constate, amèrement qu'il n'y a, toujours, aucun commerce.

Puis-je me retourner contre l'aménageur pour publicité mensongère ?

Par **jodelariege**, le **09/09/2025** à **16:26**

bonjour

n'y avait il pas indiqué dans votre brochure commerciale "photo non contractuelle"?

une "photo faite par ordinateur avec les immeubles ,les commerces ,les arbres et des personnes qui se promènent joyeusementcela n' a pas de valeur engageante ,pas une promesse ferme

cela arrivent souvent ;c'est pour illustrer le coin mais pas toujours la réalité actuelle ou future
vous n'aviez pas visité le quartier ou la ville auparavant?

Par **pouviro**, le **10/09/2025** à **13:34**

@JODELARIEGE

[quote]

vous n'aviez pas visité le quartier ou la ville auparavant?

[/quote]

Le quartier n'existait pas, il s'agit d'un nouveau quartier construit sur des terres agricoles et loin du centre-ville.

La plupart des commerces sont dans le centre-ville mais à 2,5 kms

Par **jodelariege**, le **10/09/2025** à **13:59**

et que disait la brochure commerciale,?lisez bien les petites lignes sous les photos... il aurait sans doute fallu vous renseigner en mairie pour savoir si des constructions de commerces étaient prévues; je dis cela aussi pour des lecteurs qui seraient plus tard dans votre situation...